

Partenaires, cette newsletter vous est dédiée.

Elle a vocation à vous donner régulièrement de l'information sur l'actualité, les prestations, les aides et dispositifs d'action sociale ainsi que les actions de la Caf du Rhône sur votre territoire. N'hésitez pas à la relayer dans vos structures ou à vous inscrire pour la recevoir automatiquement à l'adresse suivante : communication.cafrhone@caf.cnafmail.fr
Vous pouvez retrouver le précédent numéro [en suivant ce lien](#)
Bonne lecture.

A L'ACTU

Edith Galland, réélue présidente du conseil d'administration de la Caf

Le 10 février dernier, la cheffe d'antenne de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de Sécurité sociale, antenne de Lyon (Auvergne Rhône-Alpes), a procédé à l'installation du nouveau Conseil d'administration de la Caf du Rhône pour une durée de 4 ans. Edith Galland est réélue Présidente du Conseil d'administration.



Nouveau, des webinaires thématiques pour nos partenaires



Afin de vous tenir informés de l'actualité réglementaire et de répondre à vos questions sur les prestations délivrées par la Caf, la Caf organise des webinaires animés par ses experts. Afin de favoriser la participation, le programme comporte plusieurs sessions jusqu'au mois de juin. Les différentes thématiques du programme et le formulaire d'inscription sont à retrouver sur Caf.fr

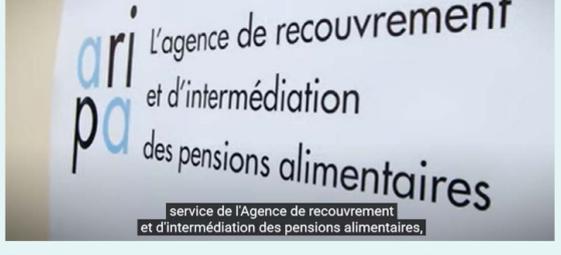
Le site Caf.fr fait actuellement peau neuve

Pour faciliter l'accès à l'information et tenir compte des retours des utilisateurs, le site Caf.fr se transforme. L'ergonomie, la navigation, les fonctionnalités, les rubriques du site vont évoluer pour favoriser une approche Parcours usagers et privilégier un accès au contenu par le mobile.



PRESTATIONS FAMILIALES

Pension alimentaire : la Caf comme intermédiaire



Pour mieux accompagner les familles qui se séparent, simplifier et garantir le versement des pensions alimentaires, l'intermédiation financière est proposée de façon systématique depuis le 1er mars dernier >> [Lire la suite](#)

Déclaration trimestrielle de ressources RSA 100% dématérialisée

A compter du 1er avril 2022, la Caf du Rhône invite tous les allocataires à faire leurs déclarations trimestrielles en ligne sur Caf.fr ou sur l'application mobile. Pour mieux les accompagner et les guider dans leur démarche, la Caf propose des tutoriels afin d'effectuer la déclaration trimestrielle sur le site [Caf.fr](#) et sur [l'application mobile](#).



Une nouvelle fonctionnalité pour transmettre des documents dématérialisés à la Caf

Cette fonctionnalité est désormais intégrée à l'espace Mon Compte du site Caf.fr et à l'application mobile « Caf – Mon Compte ». Ce service permet d'envoyer plusieurs pages d'un même document. L'image est présentée à l'utilisateur avant envoi et un accusé de réception est délivré. Le document transmis est ensuite visualisable par l'allocataire dans la rubrique Mes courriers/courriels >> [Lire la suite](#)



Maintien du versement des prestations familiales en cas de décès d'un enfant

Depuis 2020, en cas de décès d'un enfant, la Caf verse l'allocation décès enfant (d'un montant de 1 000 ou 2 000 € suivant les ressources de la famille) et poursuit la prise en compte de l'enfant dans le calcul du RSA. Depuis le 1er janvier 2022, la Caf prolonge également le versement des prestations familiales pendant une durée de trois mois >> [Lire la suite](#)

PARTENARIATS

Revalorisation de la prestation de service des crèches pour 2022

Le conseil d'administration de la Caisse nationale des Allocations familiales a voté une revalorisation de 3% de la prestation de service unique, l'aide au fonctionnement versée par les Caf aux gestionnaires de crèches. Cette prestation prend en charge en moyenne 37 % du coût d'une place de crèche >> [Lire la suite](#)

Médiation familiale, du nouveau en 2022

La branche Famille, dans un objectif de modernisation et de simplification, met à disposition un nouveau service dédié aux partenaires de l'action sociale collective afin de faciliter les déclarations de données nécessaires au calcul de leurs subventions. À partir de 2022, les données d'activité et financières des services de médiation familiale doivent être déclarées à la Caf de façon dématérialisée et sécurisée en utilisant le service Aides financières d'action sociale (Afas) >> [Lire la suite](#)



ACTION SOCIALE

Vacaf, le dispositif d'aide aux vacances



La Caf du Rhône soutient et accompagne les familles dans leur vie quotidienne, notamment en favorisant, tous les ans, le départ en vacances des allocataires et de leurs enfants >> [Lire la suite](#)

La Caf aide les jeunes à financer le Bafa

Le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur est un diplôme qui permet d'encadrer des enfants et des adolescents. Il est ouvert à tous les jeunes à partir de 17 ans. La Caf accorde une aide (sans condition de ressources) à hauteur de 91,47 € portée à 106,71€ pour une session d'approfondissement centrée sur la petite enfance. Une aide de l'Etat de 200 € peut également être versée pour une session d'approfondissement ou de qualification en 2022 >> [Lire la suite](#)



PUBLICATION

Une enquête pour connaître les besoins et attentes des familles du Rhône

Cette enquête a été co-construite avec les partenaires associés à la gouvernance du SDSF et proposée aux familles de la Caf du Rhône, de la MSA Ain-Rhône et des associations familiales de l'Udaf. Pour consulter la synthèse des réponses des familles >> [Lire la suite](#)

Et toujours plus d'actualités et de contenus à retrouver sur le site dédié au schéma des service aux familles 2021-2025 :

- >> [Lien vers la vidéo de présentation du site SDSF](#)
- >> [Lien vers le site internet dédié au SDSF](#)

